



Sainte Foy
l'Argentière

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 SEPTEMBRE 2020

Nombre de
Membres : 15

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mil vingt

Le : 3 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de STE FOY L'ARGENTIERE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
en Mairie, sous la Présidence de Madame Karine BERGER

Secrétaire élue : Janine QUINAUDON.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 août 2020.

Compte rendu affiché le : 10 septembre 2020.

Présents : K. BERGER / G. BUFFARD / J. QUINAUDON / L. BROSSARD /
D. BERTHOLON / O. VIALON / C. LOZANO / P. SECKINGER / A. BORRA
F. VALAIRE / F. VENET / B. TRENCHAT / M. DUPUY / G. VULPAS.

Absente excusée : J. MAILLARD.

Madame le Maire souhaite un prompt rétablissement à Juliette MAILLARD, conseillère municipale.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le jeudi 3 septembre 2020 à dix-huit heures et quarante-cinq minutes sous la Présidence de Madame Karine BERGER, Maire.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du vendredi 10 juillet 2020.

**FIXATION DES MONTANTS DU CREDIT SCOLAIRE, DES GOUTERS DE NOEL,
DES FOURNITURES ADMINISTRATIVES POUR LES ECOLES MATERNELLE ET
ELEMENTAIRE, DU REPAS CANTINE ET DE LA GARDERIE DU SOIR :**

Madame le Maire communique les montants des crédits scolaires, des fournitures administratives qui avaient été votés pour l'année scolaire 2019/2020 et propose pour l'année à venir :

- 42 € par élève de l'élémentaire pour les fournitures scolaires
- 43 € par élève de maternelle pour les fournitures scolaires, 1 € supplémentaire est justifié par le fait que la maternelle a plus de besoin en terme de petit matériel.
- 2.90 € pour les goûters de Noël pour les enfants de maternelle et de l'école Sainte Marie.
- 2.90 € / enfant pour les élèves de l'élémentaire : Madame le Maire rappelle qu'en raison des problèmes d'allergies alimentaires des élèves, il a été décidé au sein de l'école élémentaire, depuis l'année dernière, de ne plus faire de goûter de Noël. Cette somme sera investie dans l'achat de jeux éducatifs.
- 200 € pour les fournitures administratives de l'école maternelle.
- 350 € pour les fournitures administratives de l'école élémentaire.

Madame le Maire propose d'augmenter le tarif de la cantine, resté inchangé depuis 2 ans et de le mettre à 4.40 € ; le coût du repas étant facturé 4.19 €.

Madame le Maire explique que lors du Conseil du 24 juin, il avait été évoqué de mettre en place une garderie de 17 h 30 à 18 h. Cette garderie a pu se mettre en place pour les enfants dont les deux parents travaillent. Elle propose que cette demi-heure soit facturée 1 € aux familles dont les enfants bénéficient de ce service. Une facture mensuelle sera établie aux familles.

Marianne DUPUY fait remarquer que dans certaines communes, le nombre de plages de périscolaire proposé aux parents est limité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte tous les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS CIVILS AU CCAS :

Madame le Maire propose de fixer à 4 le nombre de membres civils compte tenu que 4 conseillers ont déjà été nommés.

Madame le Maire propose :

- Patricia MOZGALA*
- Robert JOASSARD*
- Christelle COLLOMB*
- Raymond BERGER*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte les membres civils.

DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire précise que plusieurs bâtiments communaux (Mairie, la Poste, l'immeuble des Prairies et le Foyer Résidence Autonomie) nécessitent des travaux :

Mairie, la Poste et le Foyer Résidence : isolation des combles par la pose de laine de roche d'une épaisseur de 340 mm.

Immeuble des Prairies : isolation des combles par la pose de laine de roche d'une épaisseur de 340 mm. Isolation extérieure par la pose d'un isolant en polystyrène, remplacement des portes et des fenêtres au rez-de-chaussée, installation de volets roulants solaires.

Les travaux sont estimés à 154 473.68 € H.T. Dans le cadre du partenariat territorial, une subvention de 40 % (61 789.47 €) peut être sollicitée. Un dossier va être déposé auprès du Conseil Départemental.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

AVENANT A LA CONVENTION « RESEAU DES BIBLIOTHEQUES » :

Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes a permis la mise en réseau des bibliothèques de son territoire notamment au travers d'un logiciel SIGB commun, d'un catalogue commun et par l'embauche d'un coordinateur.

Cette mise en réseau bénéficie à l'ensemble des usagers et lecteurs de la bibliothèque mais aussi à ceux du réseau grâce aux nouvelles pratiques et au catalogue commun.

Elle a aussi bénéficié aux bibliothécaires grâce aux échanges avec les autres bibliothèques et à la modernisation des équipements.

Cette mise en réseau se fait dans le cadre d'un Contrat de Territoire Lecture (CTL) signé par la CCMDL avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Des financements ont été accordés pour permettre la rémunération d'un poste de coordination du réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et des Communes d'Yzeron et Courzieu.

Cette convention rappelle que la compétence lecture publique relève des Communes et que la Communauté de Communes intervient pour permettre la mutualisation des moyens. Elle prévoit que le financement du coordinateur par la DRAC et le Département du Rhône est prolongé jusqu'en juin 2021.

Après avoir exposé ces faits, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cet avenant, à l'unanimité des présents.

REVISION DU LOYER D'UN LOGEMENT COMMUNAL RUE DES PRAIRIES :

Madame le Maire informe qu'un logement communal de type 3 au bâtiment des prairies a été entièrement rénové : réfection des peintures, remplacement des sols, remplacement de l'évier de la cuisine. Le montant des travaux s'élève à 9 000 € TTC.

Face au coût des travaux importants, Madame le Maire propose de mettre le loyer mensuel à 480 €. Elle précise que plusieurs candidats ont postulé et que la commission chargée des attributions ne s'est pas encore prononcée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable pour mettre à 480 € le loyer et ce à compter du 1^{er} octobre 2020.

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT RHODANIEN DE DEVELOPPEMENT DU CABLE (SRDC) :

Madame le Maire précise que notre Commune est membre du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC) et qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Syndicat.

Madame le Maire propose de nommer :

- *Fabrice VALAIRE, titulaire*
- *Philippe SECKINGER, suppléant.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette nomination.

DESIGNATION DES DELEGUES A LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) :

La Société Publique Locale (SPL) a été créée en 2018 pour reprendre la gestion des crèches de Brullioles, Brussieu, Montrottier, Saint-Laurent-de-Chamousset et Sainte-Foy-l'Argentière.

Madame le Maire précise qu'il faut désigner un représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires et un représentant au Conseil d'Administration. Elle précise toutefois qu'il peut s'agir d'une seule et même personne.

Madame le Maire propose de désigner Béatrice TRENCHAT qui représentera la Commune à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désigne Béatrice TRENCHAT.

Madame le Maire précise qu'une réunion de la SPL aura lieu le 24 septembre 2020 à 16 h à la Maison des Services de Saint-Laurent-de-Chamousset.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDMIS :

Madame le Maire précise que l'élection des représentants des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du département du Rhône au Conseil d'Administration du service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) doit avoir lieu au plus tard le 28 octobre 2020.

Madame le Maire précise également que peuvent être candidats, les Maires et Adjoints au maximum de 3 titulaires et de 3 suppléants. Les candidatures doivent être présentées sous forme de liste et doivent parvenir sous pli postal au service départemental-métropolitain d'incendie et de secours au plus tard le 14 septembre 2020.

Georges BUFFARD propose d'être membre titulaire et Denise BERTHOLON, membre suppléant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte cette nomination.

CONTRAT ASSURANCE GROUPE DU CENTRE DE GESTION :

Madame le Maire précise que le contrat d'assurance groupe risques statutaires souscrit auprès du Centre de Gestion 69 pour le personnel communal CNRACL et IRCANTEC (maladie, accident de travail, maladie professionnelle, invalidité, maternité / paternité,

décès ...) arrive à échéance en fin d'année. *Le contrat actuel couvrait uniquement les agents CNRACL qui sont plus nombreux.*

Le Centre de Gestion 69 a engagé une procédure de mise en concurrence avec négociation pour le renouvellement 2021-2024 du contrat d'assurance groupe pour les risques statutaires.

Madame le Maire propose de souscrire ce contrat d'assurance groupe pour les agents CNRACL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, est d'accord pour le renouvellement de ce contrat d'assurance groupe et autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce renouvellement.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET :

Madame le Maire fait remarquer que pendant sa campagne, il avait été envisagé de reprendre la gestion de la vaisselle et du matériel à la salle Joseph Vinay. Elle propose donc de confier cette mission à un Adjoint Technique. Il s'agit plus précisément d'un changement d'affectation pour un agent.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, émet un avis favorable.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UNE ATSEM :

Madame le Maire propose d'augmenter à partir du 1^{er} septembre 2020 le temps de travail d'un agent d'une 1 h 20 par semaine compte tenu qu'une garderie a été mise en place de 17 h 30 à 18 h et que cette garderie sera assurée par cet agent.

Cet agent effectuera 1 356 h sur l'année ; son temps de travail hebdomadaire passera de 33 h 40 à 35 h, soit un temps de travail de 87.75 %.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité des présents.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUITE A UN ARRET MALADIE :

Madame le Maire précise qu'un agent titulaire à l'école maternelle est en congé maladie.

Pour remplacer cet agent, Madame le Maire propose de le remplacer par un agent contractuel le temps de son arrêt.

Un contrat de travail a été signé avec l'agent à raison de 38 h par semaine et jusqu'à la reprise de l'agent.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité des présents, et accepte que Madame le Maire signe toutes les pièces nécessaires au recrutement de cet agent.

Madame le Maire souligne que Janine QUINAUDON et Georges BUFFARD interviennent chaque jour à la cantine pour renforcer les agents municipaux. Madame le Maire tient à les remercier chaleureusement.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

Madame le Maire précise que pour faire le ménage à l'école élémentaire pendant le mois d'août et pour remplacer un agent en congé de maladie durant cette période, il est nécessaire de recruter un agent contractuel. Cet agent effectuera 35 h / semaine et permettra également d'appliquer scrupuleusement le protocole sanitaire mis en place par l'Etat.

Un contrat de travail a été signé avec l'agent à raison de 35 h par semaine du 17 août 2020 jusqu'au 25 septembre 2020.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable et accepte que Madame le Maire signe toutes les pièces nécessaires au recrutement de cet agent.

QUESTIONS DIVERSES :

- *Utilisation des salles : Madame le Maire précise que toutes les manifestations jusqu'à fin octobre 2020 ont été annulées au regard de l'arrêté préfectoral et du passage du département du Rhône en zone rouge. Madame le Maire précise que les salles communales sont ouvertes pour la pratique du sport mais sont soumises à conditions. Elle fait remarquer que le Basket Club a mis en place un protocole qui servira d'exemple à tous.*
- *Logo : Un nouveau logo est présenté par la nouvelle équipe qui est validé par l'ensemble des membres :*



- *Terrain en herbe : Lionel BROSSARD informe les membres du Conseil que les U7 à U13 pourront utiliser le terrain en herbe pour la pratique du football. Les vestiaires restent fermés.*
- *Don du Sang : Madame le Maire informe que 76 donneurs se sont présentés au Don du Sang dont 3 nouveaux. Elle précise que Robert JOASSARD marche sur les pas d'Angèle, sa maman, et reprend l'organisation du Don de Sang, un geste valorisé par Madame le Maire.*
- *Prochaine réunion de Conseil : jeudi 15 octobre 2020 à 18 h 45.*

La séance est levée à 20 h 40.

FAIT A SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE, LE 10 SEPTEMBRE 2020,

**LE MAIRE,
Karine BERGER**